

GUIDE DE L'ÉTUDIANT·E EN DROIT 2025-2026

Bloc 1 du Bachelier en droit





PRÉAMBULE

Ce guide complète le [guide général de l'étudiant·e en droit](#).

Nous vous invitons à lire le **guide général et le guide propre à votre programme d'études**.

1. L'organisation	2
1.1. La composition du bachelier	2
1.2. Les conditions* de réussite en bloc 1 du Bachelier	3
1.3. La finançabilité	4
2. Le calendrier	5
3. Les personnes ressources	6
4. Le programme	7
5. Les langues en bloc 1	9
5.1. Tests de placement (online)	9
5.2. Tests dispensatoires	9
5.3. Situations exceptionnelles	10
5.4. Monitorats	10
5.5. Les langues en résumé	11

Légende des pictogrammes que vous retrouverez tout au long de ce guide :



Information primordiale à retenir



Utile à savoir



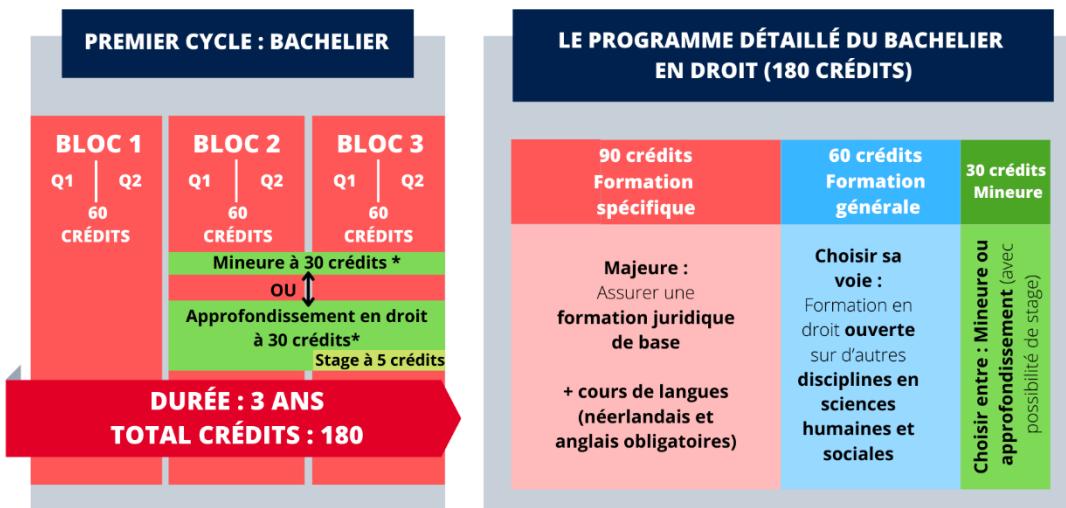
Lien vers une vidéo YouTube



Lien vers du contenu externe

1. L'organisation

1.1. La composition du bachelier



*L'étudiant·e de Bachelier en droit est tenu·e de choisir dès le bloc 2 une mineure ou un approfondissement en droit. L'approfondissement en droit offre la possibilité d'accomplir un stage (5 crédits) lors du dernier bloc annuel du Bachelier.



[PROGRAMME DU BACHELIER EN DROIT](#)



[LES CRÉDITS ECTS](#)

Vous entamez vos études par le **programme de Bachelier** qui est structuré sous forme de blocs annuels de 60 crédits.

Celui-ci compte 180 crédits (ou ECTS - *European Credit Transfer System*) qu'il faut acquérir pour obtenir le diplôme de Bachelier et accéder au programme de Master.



En bloc 1 du Bachelier seulement, les examens non réussis à la session de janvier peuvent être représentés lors de la session de juin.

1.2. Les conditions* de réussite en bloc 1 du Bachelier

Au terme du Bloc 1 du Bachelier :

- Si vous avez **acquis les 60 crédits du PAE de Bloc 1**, vous avez réussi votre année (R) et vous pouvez vous inscrire au Bloc 2 ;
- Si vous n'avez **pas acquis les 60 crédits du PAE de Bloc 1**, vous n'avez pas réussi votre année (NR) et **vous devrez vous réinscrire au Bloc 1**. Les différents *scenarii* sont décrits à la page 3.

A la fin de l'année académique 2024-25, **pour tous·tes les étudiant·es inscrit·es en bloc 1** du Bachelier et **qui ne changent pas de cursus en 2025-26** :

60 crédits de bloc 1 acquis à l'issue de 2024-25	55 à 59 crédits de bloc 1 acquis à l'issue de 2024-25	45 à 54 crédits de bloc 1 acquis à l'issue de 2024-25
Réussite de tout le PAE (R)	Echec (NR)	Echec (NR)
En 2025-2026 :		
Inscrit·e en poursuite de cycle de Bachelier	Inscrit·e en première année de premier cycle	Inscrit·e en première année de premier cycle
PAE de min 60 crédits et max 75 crédits (sauf exceptions**)	PAE de max 60 crédits (65 crédits si accord du jury)	PAE de max 60 crédits
Inscription aux UE non réussies en 2024-25	Inscription aux UE non réussies en 2024-25	Inscription aux UE non réussies en 2024-25
Inscription aux UE de la suite du programme de Bachelier pour lesquelles l'étudiant·e a les <u>prérequis</u>	Inscription aux UE de la suite du programme de Bachelier pour lesquelles l'étudiant·e a les <u>prérequis</u>	Inscription aux UE de la suite du programme de Bachelier pour lesquelles l'étudiant·e a les <u>prérequis</u>

* Sous réserve d'une modification du décret « paysage »

** * PAE de minimum 60 crédits (max 75 crédits) sauf exceptions :

- En fin de cycle
- En cas d'allègement
- En cas de co-organisation ou de mobilité étudiante
- En cas de prérequis non acquis
- Pour des raisons pédagogiques ou organisationnelles (PAE de min 55 crédits)
- A la demande de l'étudiant·e pour équilibrer son parcours

30 à 44 crédits de bloc 1 acquis à l'issue de 2024-25	1 à 29 crédits de bloc 1 acquis à l'issue de 2024-25	0 crédits de bloc 1 acquis à l'issue de 2024-25
Echec (NR)	Echec (NR)	Echec (NR)
En 2025-2026 :		
Inscrit·e en première année de premier cycle	Inscrit·e en première année de premier cycle	Réorientation obligatoire
PAE de max 60 crédits	PAE de max 60 crédits	
Inscription aux UE non réussies en 2024-25	Inscription aux UE non réussies en 2024-25	
Avec accord du jury, inscription aux UE de la suite du programme pour lesquelles l'étudiant·e a les <u>prérequis</u>	Pas d'inscription aux UE de la suite du programme	
Activités d'aide à la réussite possibles mais pas obligatoires	Activités d'aide à la réussite obligatoires	

* Sous réserve d'une modification du décret « paysage »

1.3. La finançabilité

Toute demande d'inscription doit répondre aux [conditions d'admission](#) mais aussi être déclarée finançable conformément au [décret du 11 avril 2014 adaptant le financement des établissements d'enseignement supérieur à la nouvelle organisation des études](#) (ci-après : décret "financement").

Seul le Service des inscriptions est compétent pour déterminer la finançabilité d'une inscription, sur la base d'un dossier complet introduit selon les procédures définies par le Service des inscriptions, via une [procédure d'inscription](#).

Sur la base de ce dossier, le Service des inscriptions informe les candidats étudiants de la décision.

Depuis l'année académique 2024-2025, tous·tes les étudiant·es sont soumis·es aux nouvelles règles de finançabilité. Pour connaître les règles qui vous concernent, consultez la page :



[LA FINANÇABILITÉ](#)



Dès lors, pour éviter de vous trouver dans une situation délicate, nous invitons les étudiant·es de Bloc 1 du Bachelier :

- A se concentrer sur les crédits de Bloc 1 ;
- [A réussir au minimum un cours lors de leur première année](#) de Bachelier.

2. Le calendrier



A faire et ne pas oublier !



Consultez aussi le calendrier facultaire disponible dans le [guide général de l'étudiant·e en droit](#).

2025		
SEPTEMBRE		
15/09	Séance d'information – Début des cours (1 ^{er} quadrimestre)	8h30 à 10h30 – MONT 10
30/09	Composition du PAE (programme annuel de l'étudiant·e)	Sur votre bureau virtuel (widget « Mes études » à « Mon dossier étudiant » à « Ma composition de programme annuel »).
A partir du 15/09	Tests de « placement » en anglais et néerlandais	Moodle
16/09	Familiarisation aux outils numériques et présentation des dispositifs d'accompagnement vers la réussite	10h45 à 12h45 – MONT 11
16/09 et 17/09	Découverte du droit des études de droit ① La clé de répartition entre les deux séances sera communiquée lors de la séance du 16/09 « Familiarisation aux outils numériques et présentation des dispositifs d'accompagnement vers la réussite »	14h à 17h – Local communiqué par affichage
18/09	Séance d'information sur les cours de langues (néerlandais et anglais)	13h à 16h – MONT 11
23/09	Tests dispensatoires	10h45 à 12h45 – SOCR11
25/09	• En anglais • En néerlandais	13h à 15h – SOCR 54
Du 24/09 au 1/10	Inscription aux travaux pratiques (TP), exercices pratiques (EP), travaux dirigés (TD) et monitorats.	Sur Moodle (page : « DRT – INSCRIPTIONS EP-TP-TD/MONITORATS 2025-2026 »)
30/09	Date limite pour les attestations langues (document signé par le responsable de l'établissement secondaire attestant un maximum de 2 ans de cours de néerlandais durant votre parcours scolaire)	Moodle
OCTOBRE		
Du 27/10 au 31/10	Semaine de suspension des cours	Plus d'informations
2026		
FÉVRIER		
15/02	Demandes de réorientation	Prendre rdv avec la conseillère aux études



Dans votre programme de bloc 1 du Bachelier en droit, vous devez choisir un cours de sciences religieuses parmi les 3 suivants :

- LTECO 1002 : [Sociétés, cultures et religions : questions humaines fondamentales](#) ;
- LTECO 1003 : [Sociétés, cultures et religions : questions éthiques](#) ;
- LTECO 1001 : [Sociétés, cultures et religions : lectures bibliques](#).

Consultez le cahier des charges du cours pour en connaître le contenu, les modalités d'évaluation et le quadrimestre d'enseignement.

3. Les personnes ressources

Président du jury	Pr Patrick Wéry TÉL. 010/47 47 39 JURY-BAC-DRT@UCLOUVAIN.BE	Prise de rendez-vous par mail Bureau C. 245
Gestionnaires de parcours	Christel Rossillon TÉL. 010/47 86 03 BACHELIER-DRT@UCLOUVAIN.BE	Reçoit les étudiant·es du bloc 1 sur rendez-vous Prise de rendez-vous par mail et permanences les mardis et jeudis et 13h30 à 16h00. Bureau A.045
	Florent Rizzo TÉL. 010/47 86 00 BACHELIER-DRT@UCLOUVAIN.BE	Reçoit les étudiant·es des blocs 2 et 3 sur rendez-vous Prise de rendez-vous par mail Bureau A.023
Conseillère aux études	Eloïse Hénaut TÉL. 010/47 95 58 ELOISE.HENAUT@UCLOUVAIN.BE	Reçoit les étudiant·es sur rendez-vous <u>Prise de rendez-vous via Doodle</u> Bureau C. 011

4. Le programme

Le programme du BAC 1 comporte 10 cours, des séances de travaux dirigés et des monitorats, **tous obligatoires**.

Les encadrements comportent 2 volets :

- Les travaux dirigés (cf. [fiche descriptive du catalogue des formations](#))
- Les monitorats

Les monitorats ont pour objet d'expliciter les matières enseignées au cours magistral, de familiariser les étudiant·es à l'utilisation des documents qui en font partie et d'approfondir des points importants de la matière, sélectionnés par les enseignant·es.

Aucune matière nouvelle n'est enseignée dans les monitorats et aucun travail écrit n'est demandé. Les monitorats ne donnent pas lieu à une note distincte : la note de l'examen portant sur le cours intègre l'assimilation du cours magistral et la participation aux monitorats.



Les horaires des travaux dirigés et des monitorats sont affichés **uniquement** sur Moodle (page : « DRT – INSCRIPTIONS EP-TP-TD/MONITORATS 2025-2026 ») selon les groupes dans lesquels vous vous êtes inscrit·es.

		Premier quadrimestre (Q1)		Second quadrimestre (Q2)			
Introduction au droit		LDROI1001 Introduction au droit - partie I		7 crédits (60h)	LDROI1002 Introduction au droit – partie II		7 crédits (60h)
Matières juridiques	LDROI1100 Travaux dirigés en Méthodologie juridique et Introduction au droit			4 crédits (28h)			
	LDROI1005 Méthodologie juridique		2 crédits (15h)	LDROI1003 Fondements romains du droit		6 crédits (60+12h)	
			LDROI1004 Histoire du droit		6 crédits (60+12h)		
Sciences humaines	LDROI1006 Philosophie et anthropologie philosophique		6 crédits (60h+12h)	LDROI1007 Introduction à l'économie		6 crédits (60h+12h)	
	LDROI1008 Histoire des institutions		6 crédits (45h)				
Sciences religieuses	Un cours parmi les 3 suivants :						
	LTECO1002 Sociétés, cultures et religions : questions humaines fondamentales		2 crédits (15h)	LTECO1001 Sociétés, cultures, religions : lectures bibliques		2 crédits (15h)	
	LTECO1003 Sociétés, cultures, religions : questions éthiques		2 crédits (15h)				
Langues	Langue 1 L'étudiant·e suivra le néerlandais comme première langue (3 niveaux : élémentaire, intermédiaire ou intermédiaire avancé) - placement organisé par l'ILV.					4 crédits	
	Langue 2 L'étudiant·e suivra l'anglais comme deuxième langue (2 niveaux : intermédiaire ou avancé) - placement organisé par l'ILV.					4 crédits	

5. Les langues en bloc 1

Deux langues sont prévues au programme du Bloc 1 : le **néerlandais et l'anglais**. Les étudiant·es de la Faculté seront placé·es dans les groupes spécifiques en fonction de leur niveau et présenteront des examens au niveau correspondant :

- LNEER1820 (niveau 1 – élémentaire ou niveau A2 du Cadre européen commun de Référence pour les langues) : ce niveau est uniquement organisé pour le cours de néerlandais ;
- LNEER/LANGL1821 (niveau 2 – intermédiaire 1^{er} degré ou niveau B1 du Cadre européen commun de Référence pour les langues) ;
- LNEER/LANGL1822 (niveau 3 – intermédiaire 2^{ème} degré ou niveau B2 du Cadre européen commun de Référence pour les langues).

Seul·es les professeur·es de l’Institut des Langues Vivantes – ILV – (et en aucun cas l’étudiant·e) déterminent le niveau de chaque étudiant·e. A cette fin, un test de placement par langue est organisé sur Moodle.

INFORMATION SUR LES COURS DE LANGUE

5.1. Tests de placement (online)

Au début de l’année académique, des tests en ligne sont organisés pour tous·tes les étudiant·es. Il s’agit de **tests de « placement »** qui aident les professeur·es à placer les étudiant·es dans un des niveaux intermédiaires (niveau 2 ou 3).

Si vous recommencez le cours, vous ne devez pas représenter le test ; vous êtes placé·e dans le même niveau que l’année précédente. **Le code cours non crédité apparaîtra sur votre bureau virtuel.**

Calendrier des tests de placement

Anglais
Néerlandais

A partir du 15 septembre 2025

[Moodle](#)



Vous venez de vous inscrire et vous n’avez pas pu réaliser les tests de placement en langue ?
[Remplissez le formulaire Moodle.](#)

5.2. Tests dispensatoires

- Les étudiant·es qui obtiennent 15/20 ou plus au(x) test(s) de placement pourront présenter, pour chaque langue, un test dispensatoire équivalant à l’examen final. Lors des tests, les étudiant·es se munissent de leur carte d’identité et de leur carte d’étudiant·e ou, à défaut, du formulaire provisoire d’inscription à l’UCLouvain qui mentionne le numéro de matricule (= NOMA).
- Les étudiant·es qui obtiennent 12/20 ou plus au test dispensatoire pourront choisir, pour chaque langue, d’être dispensé·es du cours LANGL/LNEER1822. La note obtenue au test devient la note finale pour ce cours.
- Les étudiant·es qui obtiennent moins de 12/20 au test dispensatoire ou qui choisissent de ne pas être dispensé·es suivent le cours LANGL/LNEER1822.



Les étudiant·es qui obtiennent au moins 15/20 au(x) test(s) de placement sont averti·es par courrier électronique au plus tard la veille du test dispensatoire. L'horaire et les locaux pour le test dispensatoire de chaque langue leurs sont communiqués à ce moment.

5.3. Situations exceptionnelles

Les étudiant·es diplômé·es de l'enseignement secondaire belge, qui n'ont pas suivi de cours de néerlandais (ou, en tout cas, pas plus de deux années de cours de néerlandais) sur l'entièreté de leur cursus d'études secondaires et qui l'ont fait attester par le(s) responsable(s) de leur(s) établissement(s) secondaire(s) via [le formulaire](#) pour le 30 septembre **2025** avant 12h00 suivent en tant que Langue 1 le cours de néerlandais LNEER1820 de niveau élémentaire. Ils/elles ne présentent évidemment pas le test de placement en langue néerlandaise (mais bien celui en langue anglaise) et sont automatiquement placé·es dans un groupe de néerlandais de niveau élémentaire.



Dans l'attente de la régularisation de leur dossier, ces étudiant·es rejoignent, dès le premier cours en 2^e semaine du quadrimestre, le niveau présupposé, en l'occurrence LNEER1820. S'il devait s'avérer par la suite que ces étudiant·es ne rentrent pas dans les conditions d'accès au cours de niveau élémentaire, ils/elles sont transféré·es vers le niveau 2 tant pour les cours que pour les examens.

Les étudiant·es non diplômé·es de l'enseignement secondaire belge déposent également pour le 30 septembre un dossier de leur cursus en langues, ce qui permettra aux responsables de la Faculté, en concertation avec les professeur·es de l'ILV, de composer le programme de ces étudiant·es dans les délais adéquats. Dans l'attente de la régularisation de leur dossier, ces étudiant·es sont également tenu·es d'assister aux cours et ce, dès le début de l'enseignement.

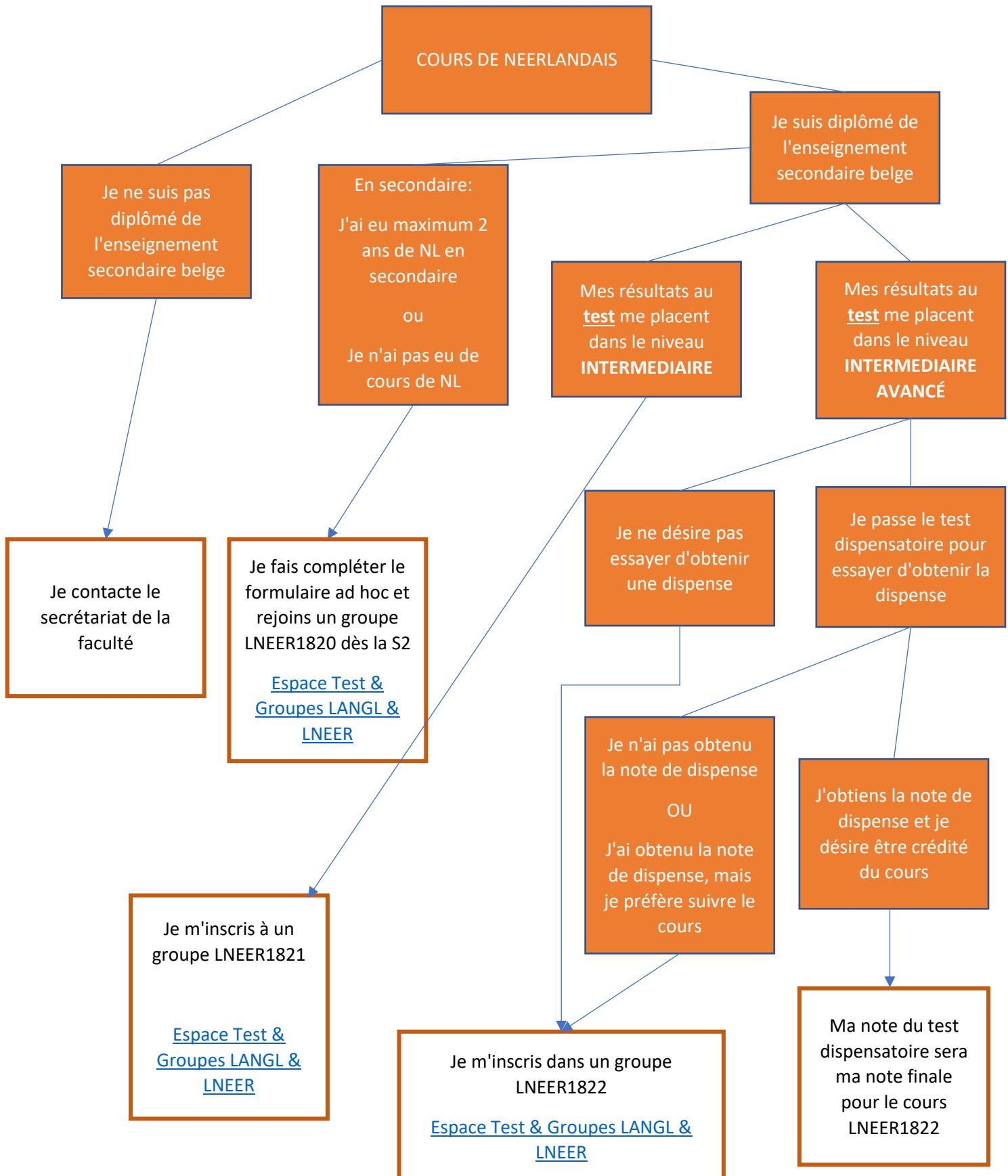
5.4. Monitorats

Pour les cours LANG/LNEER1821, un monitorat (non obligatoire) est organisé pour aider les étudiant·es éprouvant des difficultés. Les horaires de ces monitorats seront affichés en début d'année sur les sites de l'ILV. Les étudiant·es sont encouragé·es à se présenter au plus vite à ces monitorats afin de ne pas accumuler de retard.

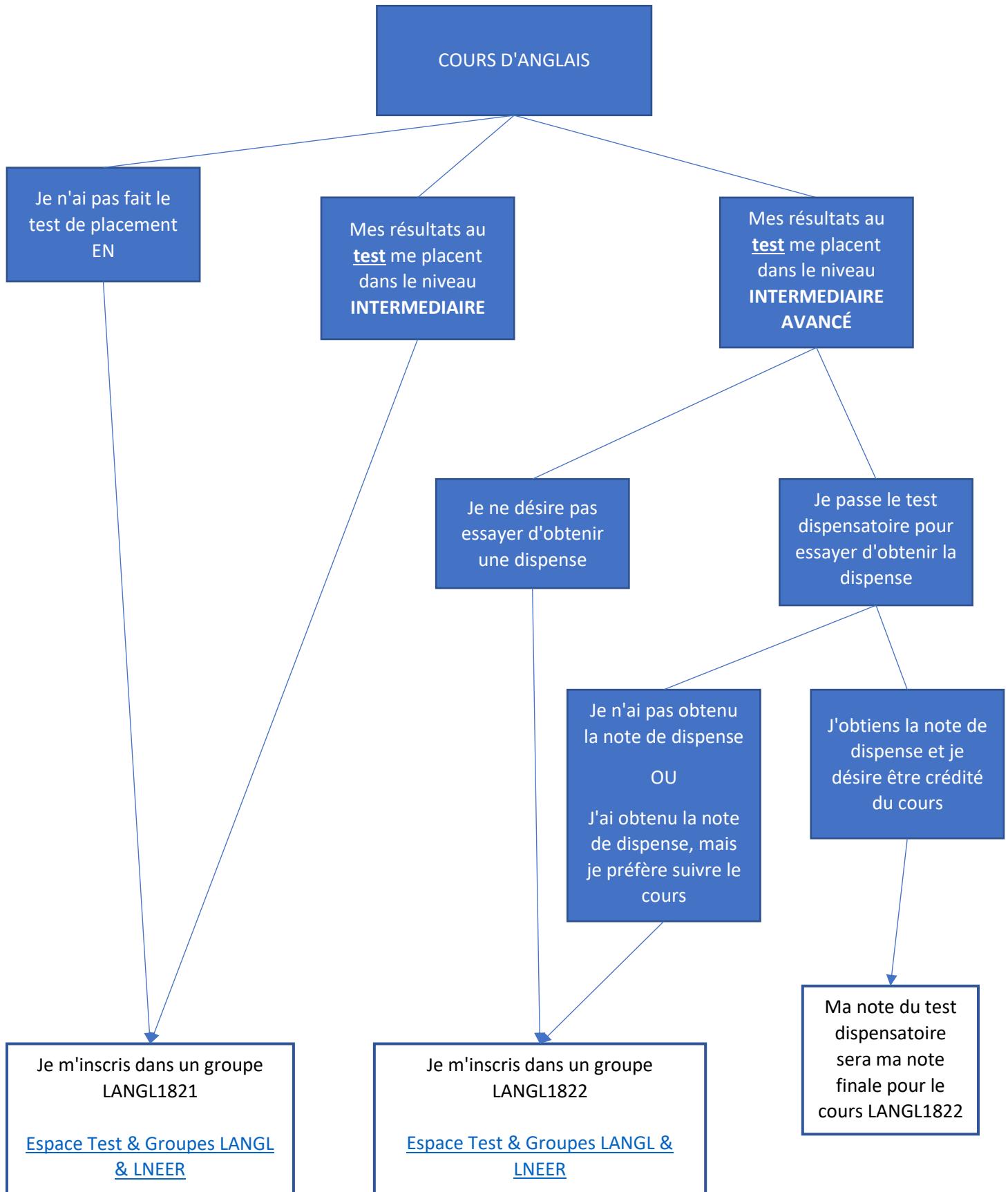


[ILV – INSTITUT DES LANGUES VIVANTES](#)

5.5. Les langues en résumé



Si vous êtes arrivé.e en retard et que les modules de choix de groupes sont fermés, remplissez le formulaire dans l'espace [Tests de placement & groupes LANGL & LNEER – DRT11BA](#) sur Moodle UCLouvain.



Si vous êtes arrivé.e en retard et que les modules de choix de groupes sont fermés, remplissez le formulaire dans l'espace [Tests de placement & groupes LANGL & LNEER – DRT11BA](#) sur Moodle UCLouvain.